PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

AGRÉMENT PROVISOIRE POUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES A USAGE NON PROFESSIONNEL

Références réglementaires : *articles L.254-1, L.254-2, R.254-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.*

L'organisme : DISTRIBUTION RURAL TECHNIC

n° SIREN : 479 238 701

domicilié RTE N 13
14 100 MAROLLES

est agréée provisoirement sous le numéro : **BN00443**

pour effectuer son activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à usage non professionnel.

Conformément à l'article L254-2-II du code rural de la pêche maritime (cf. verso de ce document), l'agrément est délivré pour une durée de six mois non renouvelable. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des sites rattachés à l'organisme agréé où s'exerce l'activité certifiée :

Raison Sociale	Adresse	CP - Ville
DISTRIBUTION RURAL TECHN	RTE N 13	14 100 MAROLLES
DISTRIBUTION RURAL TECHN	PARC D'ACTIVITES DU GRIEU - MARIE CURIE	14 130 PONT L'EVEQUE
DISTRIBUTION RURAL TECHN	CHAMP DE FOIRE SAINT DENIS	27 800 BRIONNE
ARGENTAN MOTOCULTURE - RUAUX JARDIN	ACTIVAL D'ORNE – ECOUCHE – ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE	61 150 ECOUCHE-LES-VALLEES

Fait à Caen, le 28 mai 2026

Pour le Préfet de la région Normandie et par subdélégation
L'adjointe à la cheffe du service régional de l'alimentation

LUCAS Nolwenn

Signature numérique de LUCAS Nolwenn
Date : 2026.05.28 18:19:31 +02'00'

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
6, boulevard Général Vanier – La Pierre Heuzé – CS 95 181
14070 CAEN Cedex 5
http://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION